

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2019**

**PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES –
commune de Parigné**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 13 août 2004 pose le principe de financement par les communes des écoles privées sous contrat. Elle précise que la contribution obligatoire de la commune de résidence concerne les classes primaires et ne peut dépasser, en l'absence d'école publique, le montant du coût moyen par élève des classes élémentaires publiques du département, soit 375 €.

De ce fait, il convient de délibérer sur la participation demandée par l'école de Parigné qui accueille 2 enfants en classe primaire dont les parents sont domiciliés à Saint Germain en Coglès.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée sous contrat de Parigné pour l'année 2018/2019 tel que ci-dessus proposée.

DEVIS LOGEMENT : 9, Impasse de Bellevue

Monsieur Daniel HELBERT, adjoint chargé des travaux informe le Conseil Municipal que, suite à la commission de travaux en date du 05 septembre dernier, il a été décidé d'effectuer des travaux de rénovation de la toiture du logement situé 09, Impasse de Bellevue à savoir dessous de toit et chéneaux en façade.

Plusieurs devis ont été demandés, la commission propose de retenir l'offre, économiquement la plus avantageuse, à savoir l'entreprise SARL DAVARD pour un montant de 3 618.00 € H.T. soit 4 341.60 € T.T.C. pour les dessous de toit et les chéneaux de façade côtés Nord et Sud et un montant de 2 638.00 € H.T. soit 2 901.80 € T.T.C. pour les dessous de toit et les chéneaux de façade côtés Est et Ouest soit un total général de 6 256.00 € H.T. soit 7 243.40 € T.T.C.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable pour effectuer la totalité des travaux ci-dessus mentionnés et aux conditions précisées.

**DEVIS DE MISE EN SERVICE DU CONTRÔLE D'ACCÈS PAR BADGES – SALLE DES
SPORTS ET MAISON DES ASSOCIATIONS**

Monsieur Daniel HELBERT, adjoint chargé des travaux rappelle que le Conseil Municipal avait souhaité l'installation d'un système de contrôle d'accès pour la salle des sports et la maison des associations.

Plusieurs devis ont été demandés, Monsieur le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise AGYL Systems - 56300 PONTIVY pour un montant de 1 525.80 euros H.T. soit 1 830.96 T.T.C. pour la salle des sports et 2 470.24 euros H.T. soit 2 964.29 euros T.T.C. pour la maison des associations pour un total général de 3 996.04 euros H.T. soit 4 792.25 euros T.T.C.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à la mise en service du contrôle d'accès par badges pour la salle des sports et la maison des associations et retient le devis de l'entreprise AGYS Systems pour un montant de 3 996.04 euros H.T. soit un total de 4 792.25 euros T.T.C.